



PRÉFECTURE DU VAR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Environnement
des Affaires Maritimes
et du Tourisme

Toulon, le 6 juin 2005

Affaire suivie par Mme Fabienne RUSSO
Tél. : 04.94.18.85.39
fabienne.russo@var.pref.gouv.fr

Dossier n° 05.54

RECEPISSE DE DECLARATION

Le Préfet du VAR,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement (partie législative - Livre V - Titre Ier),
VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié et notamment les articles 25 et

27,

DONNE RECEPISSE

à la S.A.R.L. SEF-ENVIRONNEMENT, représentée par son gérant M. Christian ZAMMIT -dont le siège social se situe 377 Chemin Farlède - Z.A.C. des Playes - 83500 LA SEYNE-SUR-MER- de sa déclaration du 16 mai 2005, relative à l'activité de broyage, concassage de déchets verts, à la fabrication des engrais et supports de culture ainsi que le dépôt d'engrais et supports de culture situés Lieu-dit Font de Garrel - 83390 CUERS.

Le déclarant devra se conformer strictement aux prescriptions générales des rubriques n° 2260, 2170 et n° 2171 de la nomenclature ci-annexée.

Le présent récépissé ne dispense pas l'intéressé de l'obtention du permis de construire ou des autorisations administratives prévues par d'autres textes.

Pour le Préfet et par délégation
Le chef de Bureau

Claude-Béatrice SPIRE

Copie à :

- M. l'Inspecteur des Installations Classées auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Place Noël - B.P. 122 - 83071 TOULON Cédex
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours - Le Fournas - 87, boulevard du Maljournal - B.P. 255 - 83007 DRAGUIGNAN CEDEX
- M. le Maire de CUERS



PREFET DU VAR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toulon, le 18 janvier 2013

Unité Territoriale du Var
Zone Industrielle Toulon Est – BP 337
1041 Avenue de Draguignan
83077 - Toulon cedex 9

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Gérant
de la Société SEF-ENVIRONNEMENT
377, chemin Farlède
Z.A.C. des Playes
83500 – LA SEYNE-SUR-MER

Nos réf. : D-0053-2013-UT83-JPL-BD
Affaire suivie par : Michel FIORINI
Michel.fiorini@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 94 08 66 06 – **Fax :** 04 94 08 66 10

OBJET : Visite d'inspection de votre site de Cuers en date du 9 janvier 2013

P.J. : 3 fiches d'écart et 1 fiche de 3 remarques à compléter par l'exploitant

Monsieur le Gérant,

Comme suite à la visite d'inspection citée en objet, vous trouverez ci-joint, 3 fiches d'écart et 1 fiche de remarques, que je vous demande de bien vouloir compléter par vos commentaires et les actions que vous envisagez de mener.

Ces fiches devront me parvenir, complétées par vos réponses, **avant le 31 janvier prochain**, afin que la décision finale des suites qui seront prises par l'Inspection des Installations Classées puisse en tenir compte.

Par ailleurs, je vous demande de me transmettre, **avant le 31 janvier prochain :**

- Le bilan 2012 de la production de compost sur votre site de Cuers, tel que prévu à l'annexe IS3.5.5 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011,
- Le bilan 2012 des déchets verts bruts reçus sur votre site de Cuers,
- Le bilan 2012 des déchets verts broyés ou non sur votre site de Cuers et en provenance de votre site de La Seyne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional et par délégation,
Le Chef de l'Unité Territoriale du Var

Jean-Pierre LABORDE
Inspecteur des installations classées

Copie :
Minute : MF
Chrono :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Siège :
DREAL PACA
16, rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE cedex 3